



ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N°2 : CHARPENTE ET COUVERTURE

ACHETEUR PUBLIC : Service d'Incendie et de Secours (SIS) WALIS ET FUTUNA

OBJET DE LA CONSULTATION : Construction d'un auvent au Service d'Incendie et de Secours (SIS) de Futuna

PROCEDURE DE PASSATION : APPEL D'OFFRES en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outremer.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

NUMERO DE CONSULTATION : 2026-T-AO-19-SIS

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1.1. Objet du marché public.....	3
Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :.....	3
ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE	3
Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire.....	3
ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX	4
Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations 4	
Article 3.2. Compte(s) à créditer.....	5
Article 3.3. Avance	5
Article 3.4. Durée du marché public	5
ARTICLE 4. SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT 6	
Article 4.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel.....	6
Article 4.2. Signature du marché public en cas de groupement.....	6
ARTICLE 5. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR	6

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1.1. Objet du marché public

Construction d'un avent au Service d'Incendie et de Secours (SIS) de Futuna

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :

☒ Au lot n°2 – Charpente et Couverture

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☒ Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

☒ Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)

☒ CCAG-Travaux 2021.

Et, conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX

Les prestations définies au présent marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	LOT N°2 – CHARPENTE ET COUVERTURE
Montant total du marché en F CFP	

Montant **TTC** **arrêté** **en** **lettres :**
.....
.....

Le forfait comprend toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution de celle-ci.

Les taxes telles que la TVA et la TGC ne sont pas applicables sur le Territoire de Wallis et Futuna.

Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint **OU** ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant TTC de la prestation

Article 3.2. Compte(s) à créditer

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Compte ouvert à l'organisme bancaire	
Au nom de	
Sous le numéro	
Clé RIB	
Code banque	
Code guichet	
IBAN	
BIC	

Article 3.3. Avance

Conformément aux dispositions des articles 5 et 6 du décret n°57-818 du 22 juillet 1957, une avance d'un taux de 5% pourra être versée au titulaire. Le versement de l'avance est conditionné par la transmission d'une caution personnelle et solidaire.

L'intégralité de l'avance devra être cautionnée.

J'accepte le versement de l'avance : ☐ Non ☐ Oui

ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHÉ PUBLIC

✚ La durée du marché public est de 12 mois à compter de la date de notification du marché public.

✚ Le délai global d'exécution (préparation + travaux) ne doit pas excéder 6 mois, le titulaire s'engage à exécuter les prestations selon les délais ci-après. Il court à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Préparation (a)	Travaux (b)	Délais d'exécution (a+b)
..... (semaines/mois)	 (semaines/mois)	 (semaines/mois)

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTR12.

Article 5.1.– Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 5.2. Signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

▪ Désignation de l'acheteur

Service d'Incendie et de Secours (SIS) de Wallis et Futuna

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SIS de Wallis et Futuna

- **Personne habilitée à donner les renseignements (nantissements ou cessions de créances)**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SIS de Wallis et Futuna

- **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Wallis et Futuna

- **Imputation budgétaire : Budget du SIS WF**

Pour le SIS de Wallis et Futuna :

A : , le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Montant prévu pour le marché public: CFP (TTC)

Modification(s) ultérieure(s) de la créance.(A renseigner autant de fois que nécessaire.)

1 ^{ère} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>
2 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>
3 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>
4 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>
5 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>
6 ^{ème} modification	Selon déclaration de sous-traitance reçue le avec l'entreprise , pour un montant de , la créance cessible est ramenée à : CFP (TTC).	<i>A Mata Utu, le</i> <i>Le Pouvoir Adjudicateur</i>